



Séminaire de validation de l'EDIC actualisée



CNRS

Le climat des affaires, les
institutions et l'environnement
économique

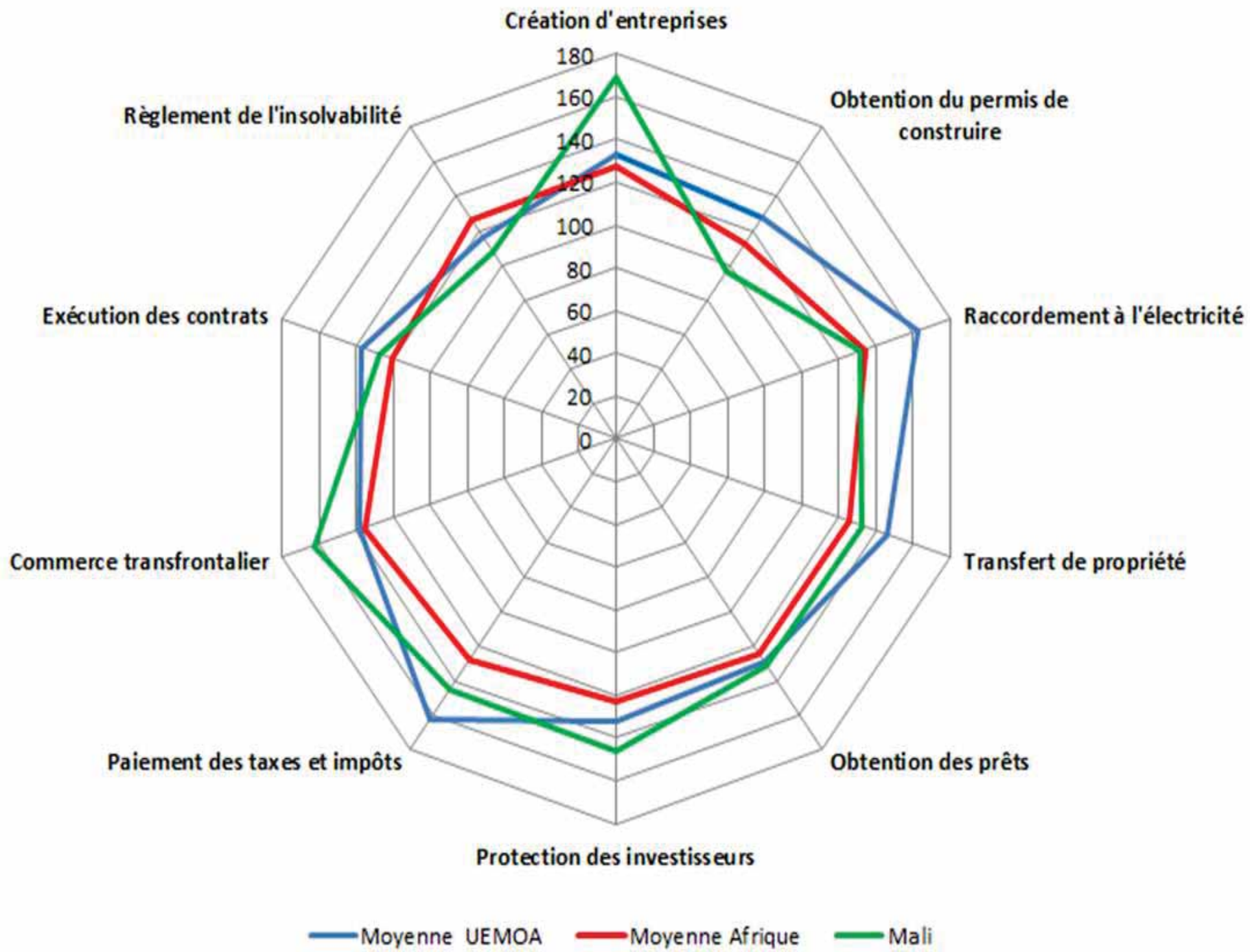
Bamako, 3 et 4 avril 2015



Environnement des affaires 1/5



- L'intégration à l'économie mondiale passe par l'amélioration du cadre institutionnel
- Promouvoir les échanges dans un environnement réducteur d'incertitude.
- Appréhender la qualité de l'environnement par les indicateurs *Doing Business* (Banque mondiale)





Environnement des affaires 2/5



- La performance du Mali, en longue période (2007-2015), s'est améliorée.
- Toutes rubriques confondues, le Mali se situe à la 146^{ième} place en 2015, soit un gain de 9 places relativement à 2014.
- Sur la base du *benchmarking*, le Mali est à un niveau d'efficacité de 52,59 par rapport au meilleur « état de l'art ».



Environnement des affaires 3/5



CYAS

- L'accent sur: création de l'entreprise, protection des investisseurs, exécution des contrats, règlements relatifs à l'insolvabilité.
- Décret de 2009: ambition de satisfaire aux formalités d'enregistrement en moins de 72 heures. Selon la Banque mondiale, il faut actuellement 11 jours et 5 procédures.
- L'exécution des contrats ne montre pas de progression significative. Les différends toujours longs et difficiles à régler.



Changement institutionnel

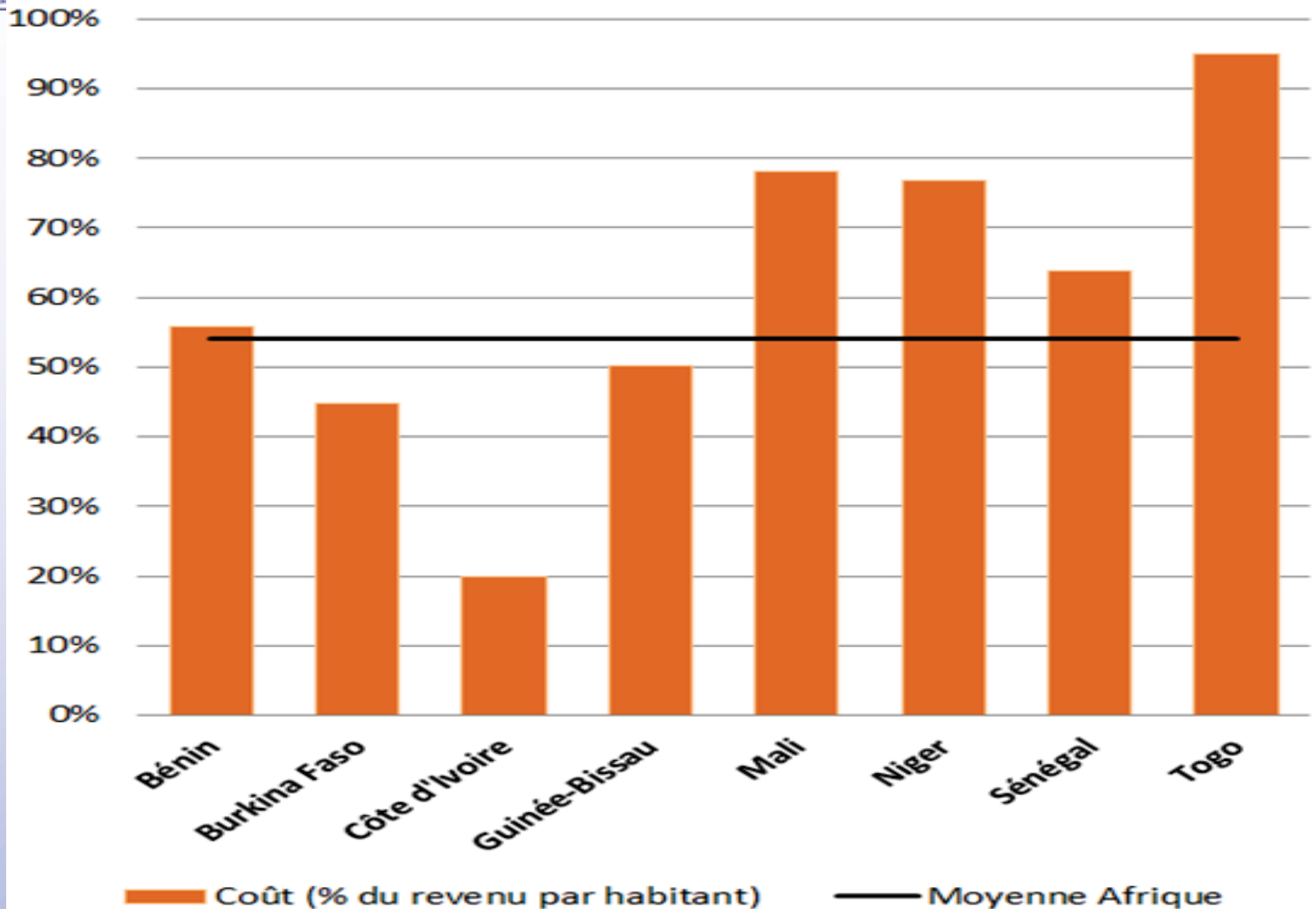
Améliorer le climat des affaires à travers
notamment les indicateurs *Doing Business*

Mali 146^{ième} sur 189 pays

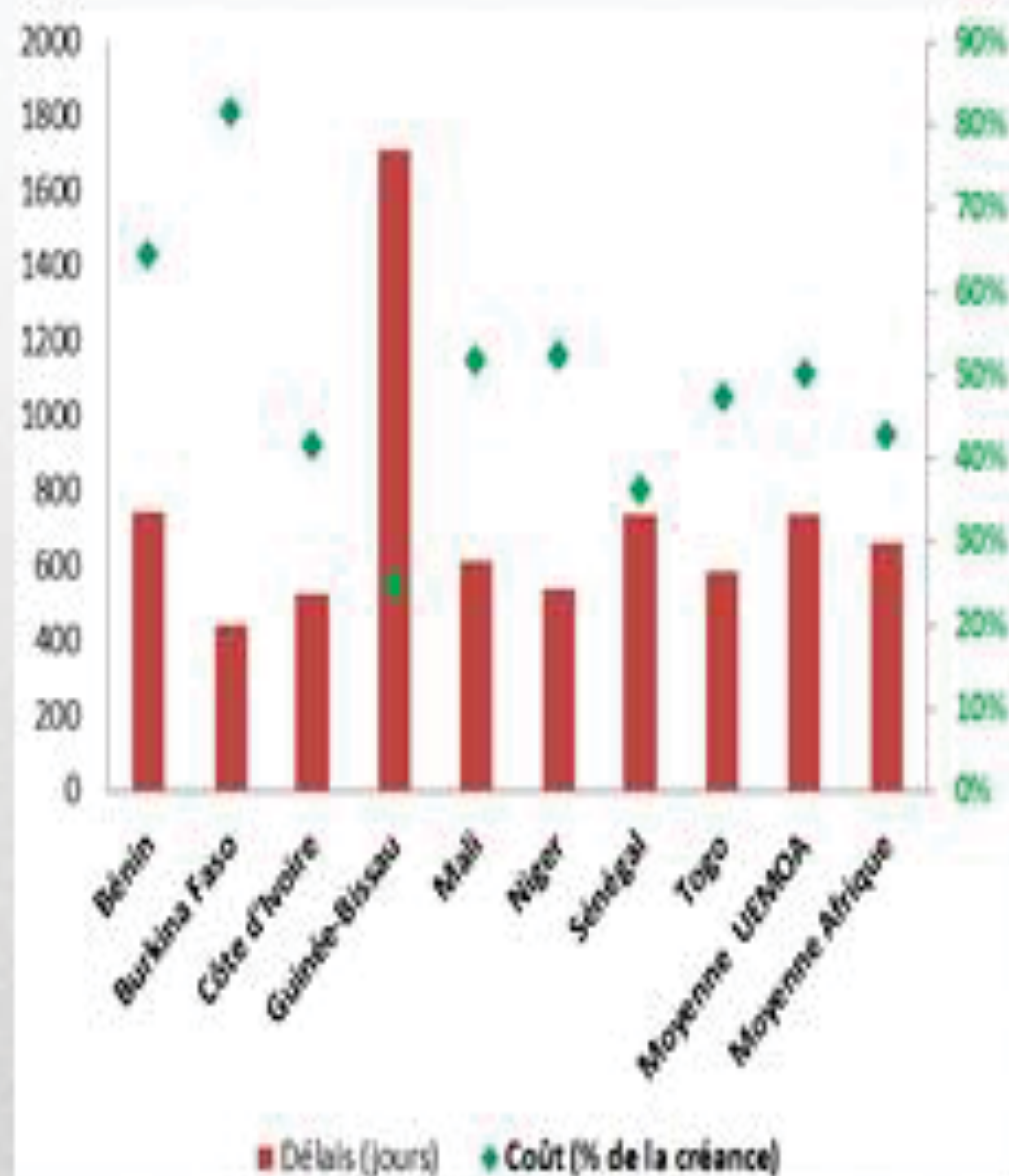
	2007 (155/175)	2014(155/189)	2015 (146/189)
Création d'entreprise	163	136	169
Exécution des contrats	140	140	128
Règlement insolvabilité	99	131	108
Commerce transfrontalier	167	160	163



Création d'entreprise DB-2015



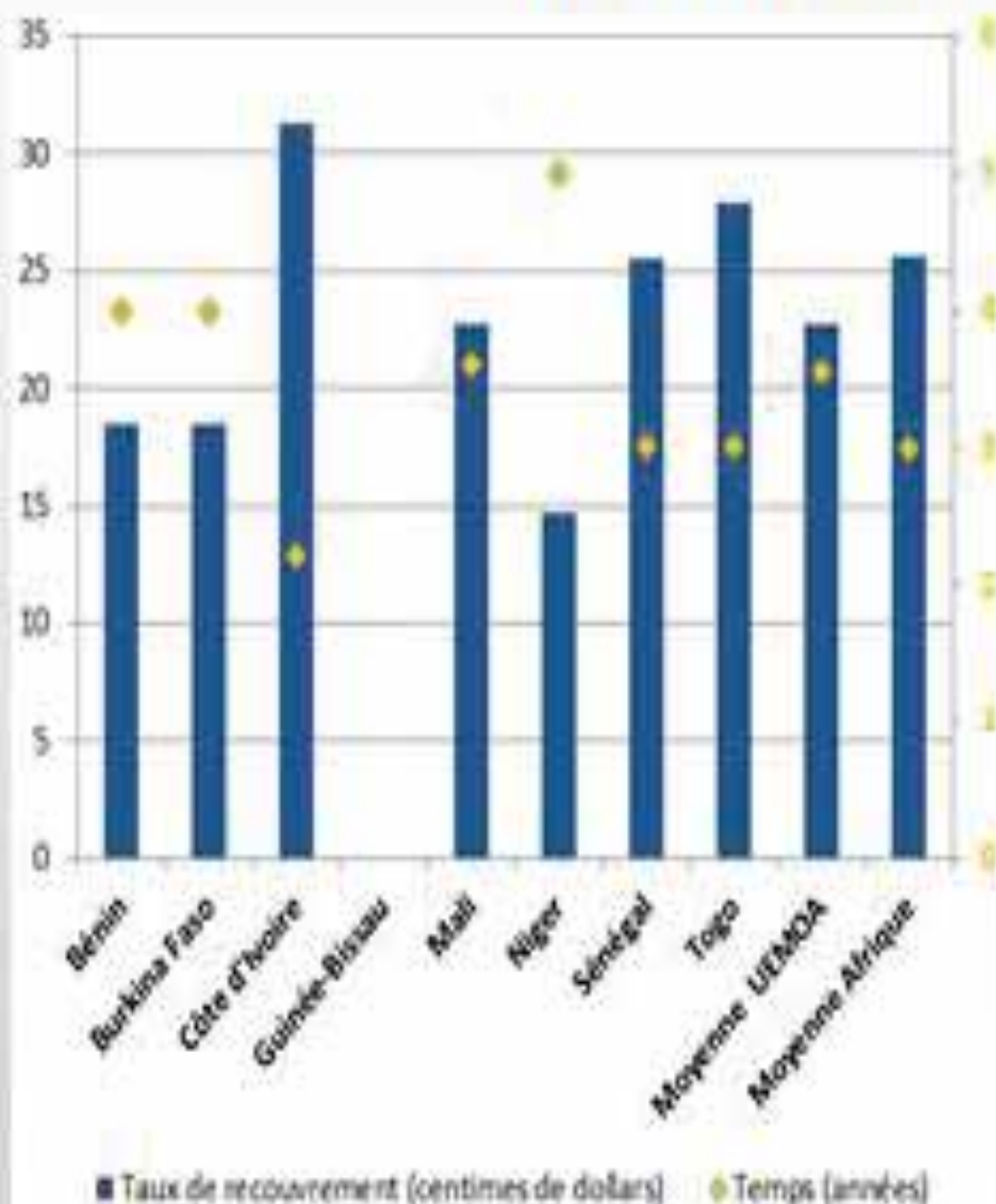
Exécution des contrats DB-2015



Le délai couvre le moment où le demandeur décide d'intenter le procès jusqu'au règlement du litige. Les jours d'audience et les périodes d'attente entre les différentes phases du procès sont inclus.

Trois types de coûts sont pris en compte: les frais de justice, les frais d'exécution et les honoraires moyens d'avocats.

Règlement de l'insolvabilité DB - 2015



Le délai part de l'incident de paiement jusqu'au paiement de tout ou une partie des sommes dues.

Le taux de recouvrement est exprimé en cents par dollar recouvré par les créanciers garantis dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou d'exécution de la dette (saisie ou séquestre). Les coûts officiels de la procédure d'insolvabilité ainsi que les moins values réalisées durant la période sont déduits.



Environnement des affaires 4/5



CYRS

- La solution de long terme: renforcement de la qualité du système judiciaire. Une solution non juridictionnelle est cependant possible avec le développement des procédures de conciliation, médiation et arbitrage.
- Le Mali se doit d'être parallèlement plus efficace dans les solutions à l'insolvabilité des entreprises. Les délais encore longs et sans évolution notable: 3,6 ans avec une récupération des créances de 22%.



Environnement des affaires 5/5



CYRS

- En février 2012, le Mali s'est doté d'un nouveau **Code des investissements**.
- Les principaux changements concernent le nombre de régimes d'éligibilité qui est passé de trois à quatre.
- Evaluer les impacts du nouveau code, ses implications sur l'investissement, l'activité intérieure, le coût fiscal des incitations qui sous-tendent le dispositif.



Les institutions de promotion du secteur privé (1/9)



Les agences publiques

Agence pour la Promotion des Investissements

- L'API anime le Guichet unique, c'est-à-dire la gestion des procédures administratives qui conditionnent la création des entreprises.
- L'API est également en charge de l'assistance et de l'information des agents sur les opportunités d'investissement
- L'API délivre les agréments au code



Les institutions de promotion du secteur privé (2/9)



Les agences publiques

- L'APEX-Mali, créée en 2011 avec un début d'activité en 2013, elle est placée sous la tutelle du Ministère du Commerce. Elle est en charge de toutes les activités concourant au développement des exportations
- Manque de moyens financiers et humains.
- Chevauchements de compétences de missions, entre l'API, l'APEX...



Les institutions de promotion du secteur privé (3/9)



Recommandations

- L'API devrait développer une culture de résultats: un cahier des charges négocié avec l'Etat et un système de suivi évaluation
- L'API devrait être sécurisée quant aux moyens dont elle dispose.
- Association plus étroite du secteur privé,



Les institutions de promotion du secteur privé (4/9)



Recommandations

- L'APEX devrait avoir les moyens de ses missions. Préférable que l'Agence n'étende pas rapidement sa couverture territoriale
- Compte tenu de ce que l'API et l'APEX sont sous la même tutelle ministérielle et que les moyens publics manquent pour l'animation des structures, il est légitime de se poser la question d'une mutualisation voire fusion.



Les institutions de promotion du secteur privé (5/9)



Les représentations du secteur privé

La Chambre de commerce (CCIM)

La confiance des opérateurs s'est érodée pour des raisons structurelles qui ne trouvent pas leur origine dans les moments difficiles traversés par le Mali.

Les moyens dont dispose la structure sont pourtant loin d'être négligeables.



Les institutions de promotion du secteur privé (6/9)



Les représentations du secteur privé

La CCIM: recommandations

- Organiser le retour au fonctionnement normal des institutions de la CCIM.
- Proportionner les fonds publics aux missions
- Etablir un annuaire des entreprises.
- Donner plus de visibilité aux activités
- Recours réguliers aux audits internes et externes (redevabilité/accountability).



Les institutions de promotion du secteur privé (7/9)



Les représentations du secteur privé

Conseil National du Patronat du Mali (CNPM)

- Cotisations des entreprises: 1% de la masse salariale, environ 60% des moyens de fonctionnement de la structure.
- Le CNPM fait preuve d'un certain dynamisme et s'est substitué en partie aux défaillances de la Chambre consulaire.



Les institutions de promotion du secteur privé (8/9)



Les représentations du secteur privé

CNPM: Recommandations

- Le CNPM mérite d'être soutenu dans la plupart des initiatives qui font de lui la principale structure syndicale de représentation du secteur privé moderne.
- La BST-Mali doit fonctionner avec un large recouvrement des coûts auprès du système productif bénéficiaire.



Les institutions de promotion du secteur privé (9/9)



Les représentations du secteur privé

- Ce dialogue est encore embryonnaire. Faire naître la confiance réciproque entre acteurs

Recommandations

- Le dialogue devra satisfaire à la fois aux conditions de forme et de fond, de représentation (inclusif) et de contenu.
- Tous les thèmes sont pertinents et notammentla formation professionnelle



Merci de votre attention

	Score/100 (Classement sur 52 pays)	Sécurité et Etat de droit	Participation et droits de l'homme	Développement économique durable	Développement humain
Bénin	56,7 (18 ^{ème})	55,6	65,6	47	58,5
Burkina Faso	53,3 (21 ^{ème})	57,7	53,2	51	51,2
Côte d'Ivoire	44 (40 ^{ème})	42	44	43	48
Guinée Bissau	33,2 (48 ^{ème})	30,5	30,1	25,7	46,7
Mali	49,5 (28 ^{ème})	48,6	45,9	51,8	51,6
Niger	49,4 (29 ^{ème})	56	55	40,9	45,8
Sénégal	64,3 (9 ^{ème})	63,5	73,7	56,7	63,4
Togo	46,4 (36 ^{ème})	54,6	43,8	32,8	54,6